



Eau et assainissement

L'étude qui a conduit en 2016 à la prise de compétences sur l'ensemble du territoire de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement opposait certains objectifs clairement identifiés et connus de tous :

- La prise de connaissance des équipements des différentes communes et de leur état.
- Les programmes d'investissement à mettre en place.
- L'harmonisation des tarifs.

- L'identification du mode de gestion unique.

Depuis 2016, élus et techniciens de la communauté de communes se sont approprié ce territoire, ces problématiques aussi.

Un retard important à rattraper et des évolutions nécessaires à conduire

Certaines parties du territoire connaissaient un retard important quant à l'état de leurs équipements (beaucoup d'équipements dans un état de vétusté avancé), au niveau de service rendu (notamment une surveillance aléatoire de la qualité de l'eau), etc.

Il a fallu **dresser une prospective sur l'ensemble**, mais plus particulièrement sur les communes en régie, pour identifier l'urgence des investissements à réaliser, mettre en place les financements nécessaires. Il faut également rappeler que la réglementation en matière d'eau et d'assainissement a fortement évolué, contraignant ainsi les collectivités locales comme Val'Eyrieux à engager des investissements importants.

En 5 ans, ce sont 6 M € investis en eau potable et 5 M € en assainissement.

La Communauté de communes Val'Eyrieux a également souhaité pouvoir, par souci d'homogénéisation du service, d'une part, faire évoluer l'exploitation des installations d'eau et d'assainissement par un suivi précis et systématique, et d'autre part, **poursuivre les investissements dans les années à venir**.

Ainsi, des résultats sont visibles tels que le taux de conformité de la qualité de l'eau est passé de 87 % en 2016 à 94 % en 2018; ou encore les rendements de réseaux qui ont permis d'économiser 45 000 m³ par an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 750 foyers.

Des sources de financements nécessaires

C'est dans ce contexte qu'une harmonisation du service et des tarifs aux usagers a été engagée sur l'ensemble du territoire.

EN BREF ///////////////

ARCENS : travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement

À la fin du mois d'avril, la communauté de communes a engagé des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées existant sous la route départementale n° 237 au niveau de la commune d'ARCENS, et ce en coordination avec les travaux d'aménagement de la traversée du village et de réfection de la chaussée conduits par la commune et le conseil départemental.

La conduite actuelle fait régulièrement l'objet de casses importantes qui conduisent à des interruptions de la distribution de l'eau. Son remplacement permettra de sécuriser le fonctionnement du service. À l'occasion de ces travaux, le réseau d'assainissement des eaux usées sera mis en conformité et prolongé sur certaines zones non desservies actuellement.

Les élus ont opté, dès 2016, pour **un lissage sur plusieurs années de cette harmonisation** pour le service de l'eau potable et de l'assainissement, qui se terminera en 2020.

Les tarifs cibles auxquels nous arrivons progressivement sont connus depuis 2016.

Pour rappel:

- Eau potable: 105 € HT d'abonnement; 1,35 € HT /m³
- Assainissement: 95 € HT d'abonnement; 1,25 € HT /m³

Il est certain que les tarifs antérieurs pratiqués par certaines communes allaient de pair avec le niveau de service rendu aux habitants. Certaines communes pratiquaient également un financement du budget de l'eau par l'impôt...

Aujourd'hui, les services de l'eau et de l'assainissement disposent de budgets autonomes dont les dépenses et les recettes doivent s'équilibrer. Les recettes sont constituées essentiellement par les sommes perçues au travers des factures adressées aux usagers de ces services (abonnement et consommation).

Pour l'avenir de l'eau sur ce territoire

L'enjeu majeur de toutes les réflexions est la **préservation de notre ressource en eau potable**, ainsi que sa qualité. C'est essentiel pour les années à venir.

C'est ainsi qu'en 2018 a débuté la réflexion sur le choix du futur mode de gestion. C'est une étude mêlant état des lieux et prospective qui a débouché sur des données chiffrées du coût du service que ce soit en régie directe ou en délégation. Un scénario mixte a même été étudié.

À une très grande majorité, le Conseil communautaire a fait le choix de retenir la délégation de service public comme futur mode de gestion unique sur l'ensemble de Val'Eyrieux, ce mode de gestion étant économiquement le moins coûteux et restant dans les tarifs cibles déjà définis.

Contrairement à ce que certains pourraient comprendre, **ce n'est pas une privatisation de l'eau** qui se fait jour; mais un affermage dans lequel la collectivité restera maîtresse de ses investissements et assurera un suivi précis du futur délégataire. La procédure de recrutement de ce dernier est en cours et devrait aboutir avant la fin de l'année.



Le montant des travaux est de :

- Eau potable: 330 000 € HT
dont 66 000 € HT de l'Agence de l'Eau.
- Assainissement: 120 000 € HT
dont 12 000 € HT du département.